

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2021 – 18 h 00

Date de la convocation : 21 septembre 2021

Présents : BALANDRAU Gilberte, BALANDRAU Xavier, BERTRAND Alain, DEFOUR Michèle, DESMARTIN Marguerite, GAUMARD Benjamin, GAUMARD Thierry, GUILLERMIER Patricia, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne, VIALETTE Paulette.

Absents excusés : VAZ Elisabeth.

Pouvoirs : Néant.

Public : Néant.

Secrétaire de séance : BALANDRAU Gilberte.

Ordre du jour :

◆ **RESEAUX**

- ◆ Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;

◆ **GESTION COMMUNALE**

- ◆ Régularisation des voies d'accès à la salle des fêtes et à la station d'épuration ;
- ◆ Aliénation d'un bout de voie communale servant d'accès à une habitation ;

◆ **QUESTIONS DIVERSES**



M. le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2021.

**Le Conseil vote à main levée,**

**Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2021 à l'unanimité.**

◆ **RESEAUX**

**Respect de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le projet de mise en séparatif des eaux usées des eaux pluviales est estimé à plus de 150 000,00 € HT.

Il informe que pour finaliser et valider le dossier de demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau, il faut délibérer sur la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement dont il donne lecture.

**Le Conseil Municipal vote à main levée,**

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- décide de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- décide de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

## ◆ GESTION COMMUNALE

### Régularisation des voies d'accès à la salle des fêtes et à la station d'épuration

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que les voies d'accès aux équipements communaux sont en partie sur du domaine privé, appartenant à des particuliers.

Il propose de régulariser les situations envers les propriétaires des parcelles en question (A 926 pour la salle communale et A 1037 pour la station d'épuration) en leur offrant d'acheter les morceaux de leurs parcelles sur lesquelles passe la voie d'accès.

**Le Conseil Municipal vote à main levée,**

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- décide de régulariser les voies d'accès aux équipements et bâtiments communaux,
- autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec les propriétaires des parcelles mentionnées ci-dessus et à signer tous les documents administratifs et financiers se rapportant à la présente délibération,
- dit que les crédits nécessaires à l'acquisition des morceaux de parcelles seront prévus au budget 2022.

### Aliénation d'un bout de voie communale servant d'accès à une habitation

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'un particulier a fait une demande d'acquisition d'une partie de la voirie communale car cette dernière est utilisée uniquement pour l'accès à son habitation.

Il propose de régulariser la situation et d'aliéner ce morceau de voirie situé sur la Voie Communale n° 5.

Il précise que le propriétaire de l'habitation prend à sa charge tous les frais inhérents à cette opération.

**Le Conseil Municipal vote à main levée,**

**Après délibération, le Conseil Municipal, à 9 voix Pour et 1 Abstention,**

- décide d'aliéner le morceau de voirie situé sur la VC n°5,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers se rapportant à la présente délibération.

## ◆ QUESTIONS DIVERSES



**Le Maire lève le Conseil à 21h05 et indique que la date du prochain conseil sera communiquée ultérieurement.**

Le Maire,  
Xavier BALANDRAU

Affiché le 04 octobre 2021

